Que faire en cas de perte de clé?

La perte de la clé doit être annoncée immédiatement au secrétariat qui l'a remise.

Les accès sont alors bloqués.

Une nouvelle clé sera remise, et un montant de 100.- sera demandé pour le remplacement de la clé perdue.

Adresse URL en ligne: https://faq.he-arc.ch/article.php?id=147